



ARRETE DU MAIRE

N°AR_LH_2023_05685

=====

ARRETE D'INTERDICTION DE BAINADE ET DE PECHE DU FORT D'URVILLE-NACQUEVILLE SUR LA ZONE ROUTE DU FORT-ROUTE DU NEZ-IMPASSE DU RIVAGE JUSQU'A LA PLAGE DE QUERQUEVILLE EN RAISON D'UN PROBLEME LIE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

=====

Le Maire-délégué de la commune d'Urville-Nacqueville, commune déléguée de la commune de LA HAGUE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu le règlement départemental de l'Agence Régionale de la Santé (ARS),

Vu l'alerte que vous avons reçue ce jour des services de l'ARS,

Considérant,

- Un problème lié au réseau d'assainissement,
- qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires de sécurité et de salubrité publique sur le territoire de sa commune.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison d'un problème lié au réseau d'assainissement, la baignade et la pêche sont formellement interdites à partir du Fort d'Urville-Nacqueville (route du Fort-route du Nez-impasse du Rivage) jusqu'à la plage de Querqueville et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Afin d'informer le public, cet arrêté est également apposé sur les panneaux d'affichage des lieux de baignade concernés.

ARTICLE 3 : Cette interdiction est signalée par la mise en place d'un affichage à chaque point d'accès de la zone concernée.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de La Hague, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de La Hague sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

A la Hague le 17 août 2023

Le Maire-délégué

Madame Thérèse LESEIGNEUR-COURVAL



L'ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Cherbourg-En-Cotentin
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de La Hague
- Monsieur le chef du centre de secours de Beaumont-Hague
- Agence Régionale de Santé
- Mesdames et Messieurs les maires délégués de la commune de La Hague
- Affichage